

BULLETIN OFFICIEL DES ARMÉES



Édition Chronologique n° 50 du 3 novembre 2016

**PARTIE TEMPORAIRE
Marine nationale**

Texte 6

CIRCULAIRE N° 0-21352-2016/DEF/DPMM/SRM/OFF

relative aux concours d'admission à l'école militaire de la flotte, au titre du corps des officiers spécialisés de la marine et sa préparation par correspondance en 2017.

Du 1er juillet 2016

DIRECTION DU PERSONNEL MILITAIRE DE LA MARINE : *service de recrutement de la marine ; bureau « officiers ».*

CIRCULAIRE N° 0-21352-2016/DEF/DPMM/SRM/OFF relative aux concours d'admission à l'école militaire de la flotte, au titre du corps des officiers spécialisés de la marine et sa préparation par correspondance en 2017.

Du 1^{er} juillet 2016

NOR D E F B 1 6 5 1 6 1 7 C

Références :

- a) Décret n° 2008-938 du 12 septembre 2008 (JO n° 216 du 16 septembre 2008, texte n° 20 ; signalé au BOC 40/2008 ; BOEM 220.1, 642.1.1.2, 711.2.3.2.1.3) modifié.
- b) Arrêté du 6 janvier 2009 (JO n° 9 du 11 janvier 2009, texte n° 14 ; signalé au BOC 44/2010 ; BOEM 220.2).
- c) Arrêté du 18 juillet 2014 (JO n° 221 du 24 septembre 2014, texte n° 24 ; signalé au BOC 49/2014 ; BOEM 220.2).
- d) Arrêté du 2 juin 2016 (BOC n° 37 du 11 août 2016, texte 11 ; BOEM 220.2).
- e) Instruction n° 0-93557-2008/DEF/DPMM/SRM/OFF du 5 février 2009 (BOC N° 10 du 27 février 2009, texte 11 ; BOEM 220.2).
- f) Instruction n° 0-17676-2010/DEF/DPMM/SRM/OFF du 22 septembre 2010 (BOC N° 42 du 15 octobre 2010, texte 10 ; BOEM 220.2) modifiée.

Pièce(s) Jointe(s) :

Sept annexes.

Référence de publication : BOC n° 50 du 3 novembre 2016, texte 6.

Préambule.

Des concours d'admission à l'école militaire de la flotte, au titre du corps des officiers spécialisés de la marine (EMF/OSM), seront ouverts en 2017 pour les militaires non officiers, dans différentes spécialités précisées en annexe I.

Afin de répondre à l'exigence des normes internationales en compétences linguistiques, de l'évolution des emplois dans certaines spécialités d'officiers et de permettre un meilleur usage professionnel de l'anglais, une évolution des conditions d'inscription aux concours d'admission à l'EMF s'inscrit en 2017 dans certaines spécialités du corps des OSM.

La détention d'un niveau minimum en langue anglaise est désormais un prérequis nécessaire à l'inscription aux concours dans certaines spécialités OSM. Ce prérequis est précisé dans l'arrêté cité en référence d).

Cette nouvelle condition est également rappelée dans le point 1. et dans l'annexe IV. de la présente circulaire ministérielle.

1. CONDITIONS À RÉUNIR.

Les concours sont ouverts au personnel non officier qui réunit au 1^{er} janvier 2017, les conditions mentionnées ci-après :

- être âgé de trente-sept ans au plus ;
- avoir accompli au moins huit ans de service militaire effectif dans la marine ;
- réunir les conditions médicales d'aptitude exigées ;
- être titulaire depuis deux ans au moins de l'un des brevets militaires donnant accès à l'échelle de solde n° 4 et figurant en annexe IV. ;
- détenir au minimum un examen militaire de langue anglaise degré 1 (EML1 anglais) ou un score *test of english for international communication listening and reading* [test d'anglais pour la communication internationale, compréhension orale et écrite (TOEIC L & R)] de 550 points.

Les conditions d'âge sont reculées d'un temps égal à celui effectué au titre du volontariat dans les armées, sans toutefois pouvoir excéder un an.

2. ÉPREUVES.

Les épreuves écrites se dérouleront les 31 janvier et 1^{er} février 2017.

Les épreuves orales et sportives se dérouleront au centre d'instruction naval (CIN) de Brest du lundi 24 avril 2017 au vendredi 9 juin 2017 (dates de principe).

Les candidats déclarés admissibles seront convoqués individuellement par le CIN Brest.

Mardi 31 janvier 2017 :

- 8 h 30 : épreuve de composition française (durée 3 heures, coefficient 3) ;
- 13 h 30 : épreuve de langue anglaise (durée 2 heures, coefficient 1).

Mercredi 1^{er} février 2017 :

- 8 h 30 : épreuve de synthèse et d'explication de texte (durée 3 heures, coefficient 2) ;
- 13 h 30 : créneau de rattrapage.

Les heures fixées ci-dessus sont celles d'ouverture des salles de composition. Les épreuves, proprement dites, commencent à l'initiative des présidents de commission de surveillance lorsque toutes les opérations préliminaires sont effectuées.

La durée de chaque épreuve doit être respectée.

Les commandants de formation veilleront à ce que leurs candidats soient correctement informés de toutes les dispositions relatives à l'organisation des concours (dates des épreuves, centres d'examen écrits, etc.).

3. CENTRES D'EXAMEN.

Les autorités militaires ou maritimes locales fixent les centres d'examen des épreuves écrites ouverts dans leur zone de responsabilité et dans les formations isolées placées sous leur commandement ainsi que la répartition des candidats entre ces centres.

Dans cette optique et en fonction des candidatures, un centre d'examen peut couvrir une région, un arrondissement, un port ou être ouvert dans une formation isolée.

Les centres d'examen isolés (bâtiments, outre-mer et étranger) doivent être en mesure de respecter les contraintes imposées par ce concours administratif, notamment les délais et procédures d'envoi des compositions pour correction.

La création d'un nouveau centre d'examen doit être immédiatement signalée par message au service de recrutement de la marine (DPMM/SRM *via* NeMO ou MARINE RECRUTEMENT PARIS *via* ACP, Pour bureau « officiers » - concours EMF/OSM).

L'ouverture d'un centre d'examen à l'étranger est soumise à l'autorisation exclusive du bureau « officiers » du service de recrutement de la marine (SRM/OFF). Ces centres sont placés sous l'autorité directe du SRM/OFF.

4. CANDIDATURES.

Conformément au décret cité en référence, tout candidat ne peut pas passer plus de trois fois ces épreuves.

4.1. Dépôt de candidature.

Les candidatures devront être signalées au SRM/OFF avant le 28 septembre 2016 (terme de rigueur) par un message conforme au modèle donné en annexe III., doublé d'un mouvement informatique selon les modalités précisées dans cette même annexe.

4.2. Dossier de candidature.

Dès réception du message précité, le SRM/OFF vérifie que les candidats réunissent les conditions exigées. Sans réponse du SRM/OFF, dans un délai maximal de dix jours après le dépôt de candidature, le bureau administration des ressources humaines du candidat constitue le dossier de recrutement dont les modalités et la composition sont précisées en annexe II.

Le dossier type est à télécharger sur intramar :

Sites_marine/Site_RH/Carrière/Officiers/Cursus_de_carrière/Filière/Recrutement_au_corps_des_officiers/DEVENEZ_OFFICIERS/2/DEVENIR_OFFICIER_DE_CARRIÈRE/OSM_CONCOURS/EMF/Documents_pratiques

Ce dossier dûment rempli et complété devra être transmis au SRM/OFF – concours EMF/OSM avant le 19 octobre 2016 sous format informatique sécurisé avec le logiciel Acid Cryptofiler à l'adresse électronique suivante :

- internet : srm.osm@marine.defense.gouv.fr.

Cette date est impérative et les dossiers reçus après cette échéance ne seront pas examinés conformément à la réglementation en vigueur.

4.3. Annulation de candidature.

Les annulations de candidatures feront l'objet :

- d'un message adressé avant le 27 janvier 2017 au SRM (pour bureau « officiers ») avec en copie la direction centrale de la protection et de la sécurité de la défense (DPSD) (Intéresse Section SOPHIA) si un contrôle élémentaire est en cours ;
- d'un mouvement informatique RH@PSODIE dans l'infotype IT 9050 Concours/Examen–statut candidature : indiquer « annulée ».

Toute annulation de candidature faite après le 27 janvier 2017 ne sera pas prise en compte. Après cette date, les candidats seront considérés comme inscrits définitivement aux concours EMF/OSM 2017.

5. PRÉPARATION.

5.1. Préparation par correspondance.

Les cours par correspondance préparant aux épreuves de français et d'anglais sont organisés, comme les années précédentes, par la « *Revue d'Études* » et ont pour but d'aider les candidats à se préparer aux épreuves écrites et orales.

Ils se déroulent sur une période de six mois, du 11 juillet 2016 au 6 janvier 2017.

5.1.1. Modalités d'inscription.

L'inscription aux cours par correspondance est facultative.

Les inscriptions en première année pour les préparations de français et d'anglais sont distinctes et les candidats peuvent s'inscrire à une ou aux deux préparations sous la formule « *e-learning* ». Les cours sont configurés en dématérialisé sur le site internet « *e.learning* » de la « *Revue d'Études* » et la préparation se déroule sur la plateforme www.demos-eprepa.fr.

Deux préparations sont proposées en anglais : anglais « perfectionnement » et anglais « débutant ».

Afin d'augmenter l'efficacité de la préparation à l'épreuve de langue anglaise, un test auto corrigé d'évaluation permettant de choisir judicieusement entre les formules « débutant » et « perfectionnement » est mis en ligne sur Intramar à la disposition des prochains candidats.

Des préparations sont également disponibles en français « redoublement » et en anglais « redoublement » - formule « *e-learning* ».

Afin de ne pas accumuler de retard, il est conseillé aux candidats de s'inscrire dès maintenant auprès de la « *Revue d'Études* » en se conformant aux modèles donnés en annexes VI. et VII.

Une photocopie de ces demandes d'inscription sera adressée, pour information, au service de recrutement de la marine, bureau « officiers » (SRM/OFF) - concours EMF/OSM, par voie postale ou par mail *via* intradef aux adresses indiquées en annexes VI. et VII.

Le fichier est téléchargeable sur intramar :

Sites_Marine/Site_RH/Carrière/Officiers/Cursus_de_carrière/Filière/Recrutement_au_corps_des_officiers/DEVENEZ_OFFICIERS/2/DEVENIR_OFFICIER_DE_CARRIÈRE/OSM_CONCOURS/EMF/Documents_pratiques

Le règlement comptant ou le premier versement doit être joint lors de l'inscription ainsi que le droit d'inscription en première année.

5.1.2. Tarifs de la « Revue d'Études ».

Les tarifs des cours par correspondance, cycle 2016-2017 préparant aux concours d'admission à l'EMF/OSM sont donnés en annexe V.

5.1.3. Aide financière de la marine.

Les candidats pourront bénéficier d'une aide financière de la marine aux taux suivants.

Formule « *e-learning* » :

- 80 p. 100 du montant pour une inscription en première année, soit les sommes de :
 - 139,20 euros pour le français (M51-00 français) ;
 - 105,60 euros pour l'anglais (M51-10 anglais « perfectionnement ») ;
 - 136,80 euros pour l'anglais (M51-20 anglais « débutants ») ;
- 50 p. 100 du montant pour un redoublement, soit les sommes de :
 - 73,50 euros pour le français (M51-09 français) ;
 - 52,50 euros pour l'anglais (M51-19 anglais « perfectionnement »).

Les candidats doivent pour cela :

- réunir les conditions exigées au point 1. de la présente circulaire ;
- effectuer la totalité des épreuves écrites des concours ouverts en 2017, concours dont la liste est précisée en annexe I. ;
- être assidus sur l'ensemble de la préparation. L'assiduité sera jugée au vu des relevés de notes établis par la « *Revue d'études* » (nombre et qualité des devoirs rendus).

Le SRM/OFF publiera la liste des candidats bénéficiant du remboursement partiel après la parution de la liste d'admissibilité.

Le remboursement partiel sera effectué par le bureau « finances » de la direction du personnel militaire de la marine (DPMM). Pour un même candidat, la prise en charge par la DPMM d'une partie des dépenses ne peut être acquise qu'au maximum pour deux inscriptions au cours, consécutives ou non.

5.2. Site ressources humaines.

Pour aider les candidats dans leur préparation, les annales des concours antérieurs, les commentaires et conseils des correcteurs des épreuves écrites et la liste précise des textes réglementaires portant sur les connaissances professionnelles de chaque concours seront consultables sur le site ressources humaines :

Sites_marine/Site_RH/Carrière/Officiers/Cursus_de_carrière/Filière/Recrutement_au_corps_des_officiers/DEVENEZ_2/DEVENIR_OFFICIER_DE_CARRIÈRE/OSM_CONCOURS/EMF/Annales_et_Documents_pour_la_préparation (en cours de mise à jour).

6. POINTS PARTICULIERS.

6.1. Contrôle élémentaire pour le recrutement officier.

Conformément à l'instruction ministérielle n° 900/DEF/CAB/-- du 26 janvier 2012 ⁽¹⁾ relative à la protection du secret de la défense nationale au sein du ministère de la défense, les candidats doivent pouvoir être habilités à avoir connaissance d'informations classifiées « confidentiel défense ». Ils font donc l'objet d'une enquête préalable appelée « contrôle élémentaire pour le recrutement officier ».

Depuis janvier 2016, les demandes de contrôle élémentaire se font sous format dématérialisé sur un formulaire individuel pour le contrôle élémentaire au recrutement (CER) à importer dans l'application du système d'information SOPHIA *via* le lien <https://sophia.intradef.gouv.fr/sophia-webapp/Login.html>.

Si aucune d'habilitation d'un candidat n'est connue dans la fiche individuelle du marin (FIM) ni au poste de la protection et de la sécurité de la défense (PPSD) local, la formation du candidat lance immédiatement une procédure d'habilitation *via* SOPHIA simultanément à l'enquête de sécurité préalable au recrutement d'officier.

Les candidats ne pourront pas être déclarés admis s'ils n'ont pas été habilités.

6.2. Inaptitude médicale.

Le personnel déclaré inapte lors de la visite médicale d'aptitude au corps des officiers spécialisés de la marine doit faire l'objet d'une demande de maintien en service prise par dérogation aux normes médicales adressée à la DPMM.

Le personnel déclaré inapte et ne faisant pas l'objet d'une décision de maintien en service par dérogation aux normes médicales ne sera pas autorisé à concourir.

Les décisions de maintien ou d'élimination sont du ressort exclusif de la DPMM après avis du conseil de santé du port d'affectation du candidat qui sera joint à la demande de maintien.

7. PUBLICATION.

La présente circulaire est publiée au *Bulletin officiel des armées*.

Pour le ministre de la défense et par délégation :

*Le vice-amiral d'escadre,
directeur du personnel militaire de la marine,*

Christophe PRAZUCK.

(1) n.i. BO.

ANNEXE I.
**LISTE DES SPÉCIALITÉS OUVERTES AUX CONCOURS D'ADMISSION À L'ÉCOLE
MILITAIRE DE LA FLOTTE AU TITRE DU CORPS DES OFFICIERS SPÉCIALISÉS DE LA
MARINE EN 2017.**

Contrôleur de circulation aérienne (CCA).

Contrôleur d'opérations aériennes (COA).

Énergie - Propulsion - Nucléaire (EPNUC).

Finances, logistique et ressources humaines (FILORH).

Fusilier-protection (FUPRO).

Informatique générale (INFOG).

Maintenance aéronautique (MAERO).

Mécanique (MECAN).

Conduite nautique (NAUTI).

Opérations de guerre des mines (OPGDM).

Opérations de lutte au-dessus de la surface (OPLAS).

Opérations de lutte sous la mer (OPLSM).

Opérations transmissions (OPTRA).

Sécurité (SECUR).

Tactique aéronautique (TACAE).

ANNEXE II.
DOSSIER DE CANDIDATURE.

Le dossier de candidature est à télécharger sur le site RH de la DPMM à l'adresse suivante :

Sites_marine/Site_RH/Carrière/Officiers/Cursus_de_carrière/Filière/Recrutement_au_corps_des_officiers/
DEVENEZ_OFFICIERS/2/DEVENIR_OFFICIER_DE_CARRIÈRE/OSM_CONCOURS/EMF/Documents_pratiques

Il doit obligatoirement être composé selon le canevas suivant :

- une fiche de candidature renseignée, signée par l'intéressé et une photographie d'identité récente (moins de 3 mois) collée sur la fiche de candidature ;
- une fiche individuelle du marin (FIM), édition récente, datée et signée par le candidat ;
- un certificat médico-administratif d'aptitude (imprimé n° 620-4*/1) mentionnant impérativement l'aptitude à la spécialité OSM demandée et au corps des officiers spécialisés de la marine ainsi que la présence ou non de contre-indication à la pratique de l'entraînement physique militaire et sportif (EPMS) en vue des épreuves sportives basées sur celles du contrôle de la condition physique du militaire (CCPM) ;
- une photocopie du formulaire individuel pour le contrôle élémentaire (FICE) dans le cadre du recrutement OSM/CONCOURS EMF ainsi que la photocopie du mail de notification SOPHIA (AVANCEMENT DE DOSSIER) avec la référence de la demande : XX FORMATION/HAB/CP
Référence SOPHIA associée : CER_M00xxxxx_2016xxxx_XX ou à défaut, l'impression écran de l'application SOPHIA lors de l'émission de la demande.

Le FICE doit être traité immédiatement et transmis électroniquement par la formation à la section SOPHIA avec la procédure mentionnée au point 6.1., avec un retour impératif au SRM/OFF :

- une photocopie des diplômes scolaires civils (baccalauréat et post-baccalauréat uniquement) ;
- une photocopie de la carte nationale d'identité (recto-verso) en cours de validité.

Tout dossier incomplet ou ne respectant pas la présentation établie sera retourné.

ANNEXE III.
PROCÉDURE DE SIGNALEMENT DE CANDIDATURE.

1. FORMAT TYPE DU MESSAGE SIGNALANT LA (LES) CANDIDATURE(S).

FM BARH ou BAPM ou SAP
TO DPMM/SRM (NeMO) ou MARINE RECRUTEMENT PARIS (ACP)
INFO AUTORITE HIERARCHIQUE
BT
NON PROTEGE
MCA EXAMEN/OFF
NMR/
OBJ/CONCOURS D'ADMISSION EMF/OSM 2017
REF/CIRCULAIRE NMR 0-21352-2016/DEF/DPMM/SRM/OFF DU
TXT
POUR SRM/OFF – CONCOURS EMF/OSM

PRIMO/
NOM ET PRENOMS – GRADE – SPECIALITE – MATRICULE – FORMATION
CANDIDAT POUR LA SPECIALITE OSM :

SECUNDO/
CENTRE D'EXAMEN SOUHAITE :

TERTIO/
INFORMATION(S) COMPLEMENTAIRE(S) :
BT

Nota. Ces éléments sont à fournir dans cet ordre sans reporter les intitulés. Plusieurs candidatures pourront être signalées sur un même message, elles seront alors classées par ordre alphabétique.

2. PROCÉDURE INFORMATIQUE DE RECUEIL DE CANDIDATURE.

2.1. Mouvement candidature.

Initialiser le dépôt de candidature avec l'outil RH@PSODIE - PA30 - IT 9050 (Concours/Examen).

Les rubriques obligatoires à renseigner dont la période de validité du 01.01.2017 au 31.12.9999, sont :

- statut candidature : en cours ;
- type concours : 03 - Concours interne ;
- corps du concours : 9314 - Officiers spécialisés de la marine ;
- spécialité de recrutement : choisir la spécialité OSM demandée dans le menu déroulant ;
- autre concours/examen : école militaire de la flotte ;
- année du concours/de l'examen : 2017 ;
- session du concours : 01.01.2017 incrémentée avec la date de validité « Du 01.01.2017 » ;
- commentaires : renseigner le centre d'examen souhaité.

2.2. Écran de saisie de candidature.

Voici l'écran de saisie des champs à effectuer :

Du	01.01.2017	au	31.12.9999
Données de candidature			
Statut candidature	En cours		
Numéro de candidature	2		
Concours			
Type concours	03	Concours interne	
Corps du concours	9314	Officiers spécialisés de la marine	
Grade du concours			
Spéc. de recrut.		Spécialité OSM à choisir	
Autre concours/examen	Ecole militaire de la flotte		
Année du concours/de l'examen	2017		
Session du concours	01.01.2017		
Commentaires			
Centre d'examen souhaité :			

ANNEXE IV.

LISTE DES BREVETS, CERTIFICATS MILITAIRES ET PRÉREQUIS EXIGÉS POUR LE PERSONNEL NON OFFICIER POUR L'ADMISSION À L'ÉCOLE MILITAIRE DE LA FLOTTE DANS LE CORPS DES OFFICIERS SPÉCIALISÉS DE LA MARINE.

SPÉCIALITÉS.	BREVETS ET CERTIFICATS MILITAIRES EXIGÉS : BREVET SUPÉRIEUR OU CERTIFICAT AVEC LE CAS ÉCHÉANT L'EXIGENCE D'UNE MENTION OU D'UNE BRANCHE PARTICULIÈRE. PRÉREQUIS POUR CERTAINES SPÉCIALITÉS : EXAMEN MILITAIRE DE LANGUE.
Conduite nautique	<p>Brevet supérieur (BS) navigateur. (1)</p> <p>BS navigateur-timonier.</p> <p>Et titulaire de l'examen militaire de langue anglaise degré 1 (EML1 anglais) [PLS 2222 (2) - TOEIC L & R 550 (3)].</p>
Opérations-transmissions	<p>BS radiotélégraphiste. (1)</p> <p>BS transfiliste. (1)</p> <p>BS transmetteur. (1)</p> <p>BS spécialiste des systèmes d'information et des télécommunications. Et titulaire EML1 anglais [PLS 2222 (2) - TOEIC L & R 550 (3)].</p>
Opérations de lutte au-dessus de la surface	<p>BS détecteur. (1)</p> <p>BS électronicien d'armes. (1)</p> <p>BS opérations titulaire d'un des certificats suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - chef d'équipe et de maintenance des systèmes de détection électromagnétique (COPDEM) ; - chef d'équipe et de maintenance des systèmes de guerre électronique (COPSGE) ; - chef d'équipe et de maintenance des systèmes de combat (COPSDC) ; - chef d'équipe et de maintenance des systèmes d'armes missiles sol-air moyenne portée (COPSAM) ; - chef d'équipe et de maintenance des systèmes d'armes d'autodéfense et mer-mer (COPARM). <p>Et titulaire EML1 anglais [PLS 2222 (2) - TOEIC L & R 550 (3)].</p>
Opérations de lutte sous la mer	<p>BS détecteur anti-sous-marins. (1)</p> <p>BS de toutes spécialités titulaire d'un des certificats ou d'une des mentions suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - certificat d'analyste acoustique (CANALBRUIT) ; - chef d'équipe et de maintenance des systèmes de lutte sous la mer (COPDSM) ; - chef de central opérations de sous-marin nucléaire d'attaque (MCHEFCOSNA) ; - chef de central opérations sur sous-marin nucléaire lanceur d'engins type « Le Triomphant »(MCHEFCOTRI) ; (1)

	<p>- chef de central opérations sur sous-marin nucléaire lanceur d'engins type « Le Triomphant » version M51 (MCHEFCO M51).</p> <p>BS navigateur (1) ou BS navigateur-timonier chef de quart et officier de quart opérations sur sous-marin nucléaire d'attaque.</p> <p>Et titulaire EML1 anglais [PLS 2222 (2) - TOEIC L & R 550 (3)].</p>
Opérations de guerre des mines	<p>BS plongeur démineur.</p> <p>BS détecteur anti-sous-marin titulaire du certificat supérieur de lutte contre les mines (CLUTTEMINSUP). (1)</p> <p>BS opérations titulaire du certificat de chef d'équipe et de maintenance des systèmes de guerre des mines (COPGDM).</p> <p>Et titulaire EML1 anglais [PLS 2222 (2) - TOEIC L & R 550 (3)].</p>
Fusilier-protection	BS fusilier.
Tactique aéronautique	<p>BS électronicien de bord d'aéronautique. (1)</p> <p>BS opérations/électronicien de bord d'aéronautique. (1)</p> <p>BS opérations/détecteur navigateur aérien. (1)</p> <p>BS détecteur navigateur aérien.</p> <p>BS détecteur anti-sous-marin de bord.</p> <p>BS guerre électronique et transmission de bord.</p> <p>BS hélicoptériste de l'aéronautique navale.</p> <p>Et titulaire EML1 anglais [PLS 2222 (2) - TOEIC L & R 550 (3)].</p>
Contrôleur d'opérations aériennes	<p>BS de toutes spécialités aéronautiques.</p> <p>BS de toutes spécialités titulaire du certificat d'interprétation d'imagerie d'origine spatiale (CIMOSPA).</p> <p>BS détecteur (1) ou opérations titulaire du certificat d'analyste en guerre électronique (CANELINT).</p> <p>Et titulaire EML1 anglais [PLS 2222 (2) - TOEIC L & R 550 (3)].</p>
Contrôleur de circulation aérienne	<p>BS contrôleur d'aéronautique.</p> <p>Et titulaire EML1 anglais [PLS 2222 (2) - TOEIC L & R 550 (3)].</p>
Mécanique	<p>BS mécanicien-électricien d'atelier militaire de la flotte. (1)BS mécanicien-électricien de direction de port. (1)</p> <p>BS mécanicien-électricien automobile. (1)</p> <p>BS mécanicien-électricien de base navale. (1)</p> <p>BS mécanicien naval.</p> <p>BS spécialiste d'atelier naval.</p>
Sécurité	

	<p>BS électromécanicien de sécurité. (1)</p> <p>BS marin pompier.</p>
Maintenance aéronautique	<p>BS mécanicien de bord d'aéronautique. (1)</p> <p>BS électromécanicien d'aéronautique. (1)</p> <p>BS électronicien d'aéronautique. (1)</p> <p>BS mécanicien d'aéronautique. (1)</p> <p>BS porteur.</p> <p>BS avionique.</p>
Énergie-propulsion nucléaire	<p>BS des spécialités électrotechnicien ou mécanicien naval titulaire du certificat supérieur d'atome (CSUP ATOMICIEN) et de l'un des certificats ou d'une des mentions suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - chef de quart propulsion de sous-marin nucléaire d'attaque (CQAPROSNA) ; - chimiste nucléaire (CCHIMINUC) ; - instrumentiste sur sous-marin nucléaire lanceur d'engins type « Le Triomphant » (CINSTRUTRI) ; - instrumentiste sur sous-marin nucléaire d'attaque (CINSTRUSNA) ; - instrumentiste de porte-avions nucléaire (CINSTRUPAN) ; - instrumentiste propulsion de porte-avions nucléaire (PAN) (CINSPROPAN) ; - rondier atomicien chaufferie (superviseur chaufferie) sur porte-avions nucléaire (MCOAUXIPAN) ; - rondier atomicien machine (superviseur machine) sur porte-avions nucléaire (MCHEFPROPAN) ; - chef de compartiment machine sur sous-marin nucléaire lanceur d'engins type « Le Triomphant » (MCHEFPROTRI) ; - spécialiste de l'usine de maintenance de l'usine électrique sur sous-marin nucléaire lanceur d'engins type « Le Triomphant » (MCHEFELECTRI).
Informatique générale	<p>BS informaticien d'informatique générale. (1)</p> <p>BS informaticien d'informatique spécifique branche sous- marin. (1)</p> <p>BS spécialiste des systèmes d'information et des télécommunications.</p> <p>BS hydrographe et météorologiste océanographe titulaire du certificat de programmeur (CPROGRAM) (1) ou du certificat d'administrateur systèmes et réseaux d'hydrographie, d'océanographie et de météorologie (CSYSRES-HOM).</p> <p>Et titulaire EML1 anglais [PLS 2222 (2) - TOEIC L & R 550 (3)].</p>
Finances, logistique et	<p>BS assistant du commandement. (1)</p>

ressources humaines	<p>BS assistant de foyer. (1)</p> <p>BS fourrier. (1)</p> <p>BS commis aux vivres. (1)</p> <p>BS cuisinier. (1)</p> <p>BS maître d'hôtel. (1)</p> <p>BS restauration. (1)</p> <p>BS secrétaire militaire. (1)</p> <p>BS agent postal. (1)</p> <p>BS comptable logisticien.</p> <p>BS gérant de collectivité.</p> <p>BS gestionnaire des ressources humaines.</p>
<p>(1) Les brevets, brevets supérieurs, certificats et mentions ne sont plus attribués.</p> <p>(2) Profil linguistique standardisé niveau 2222 (PLS 2222).</p> <p>(3) <i>Test of english for international communication listening and reading</i> [test d'anglais pour la communication internationale, compréhension orale et écrite score minimum de 550 points (TOEIC L & R 550)] - équivalence PLS 2222.</p>	

ANNEXE V.

**TARIFS DES COURS PAR CORRESPONDANCE, CYCLE 2016-2017 PRÉPARANT AUX
CONCOURS D'ADMISSION À L'ÉCOLE MILITAIRE DE LA FLOTTE EN 2017.**

1. TARIFS TOUTES TAXES COMPRISES DES COURS ET MODALITÉS DE RÈGLEMENT.

1.1. Cours concernant la préparation générale.

La formule proposée par la « *Revue d'Études* » est la formule « *e-learning* ».

Le cours se décompose en trois modules :

- composition française ;
- synthèse et explication de texte ;
- entretien avec le jury.

Les tarifs de la préparation sont :

COURS.	TARIFS.
M51-00 français	174 euros à l'adhésion ou 3 mensualités de 58 euros.
M51-09 français « redoublement »	147 euros à l'adhésion ou 3 mensualités de 49 euros.

1.2. Cours concernant la préparation en langue anglaise.

La formule proposée par la « *Revue d'Études* » est la formule « *e-learning* ».

Les tarifs de la préparation sont :

COURS.	TARIFS.
M51-10 anglais « perfectionnement »	132 euros à l'adhésion ou 3 mensualités de 44 euros.
M51-20 anglais « débutants »	171 euros à l'adhésion ou 3 mensualités de 57 euros.
M51-19 anglais « redoublement » (perfectionnement)	105 euros à l'adhésion ou 2 mensualités de 52,50 euros.

À ces montants s'ajoute un droit d'inscription de 25 euros à régler avec le comptant ou à la première mensualité, sauf pour les cours « redoublement », 2^e inscription (M51-09 français - M51-19 anglais).

Nota. Ces prix sont exonérés de TVA en tant qu'activité d'enseignement (CGI – art. 261 – paragraphe 4.4) s'entendent toutes taxes comprises. Pour les cours M51-10 et M51-20, possibilité de commander la méthode orale « Nathan » non remboursée par la marine.

1.3. Cours concernant la réglementation marine.

Le cours M51-30 « réglementation marine » est une option proposée par « *La Revue d'Études* » et ne sera pas remboursé par la marine. La formule proposée est la formule « *e-learning* ».

Le tarif de la préparation est : 63 euros à l'adhésion ou 2 mensualités de 31,50 euros.

ANNEXE VI.
DEMANDE D'INSCRIPTION AU COURS PRÉPARATOIRE AUX CONCOURS D'ADMISSION À
L'ÉCOLE MILITAIRE DE LA FLOTTE ORGANISÉ PAR « LA REVUE D'ÉTUDES » (ANNÉE
2016-2017) (FRANCAIS).

**DEMANDE D'INSCRIPTION AU COURS PRÉPARATOIRE AUX CONCOURS
D'ADMISSION À L'ÉCOLE MILITAIRE DE LA FLOTTE
ORGANISÉ PAR LA REVUE D'ÉTUDES (ANNÉE 2016-2017)**

Cours de français

Préparation ⁽¹⁾ : première année redoublement

Formule : *e-learning*

Nom : pour les femmes mariées, l'inscription se fait sous le nom de jeune fille suivi de la mention « épouse »	
Prénoms :	
Grade – spécialité :	
Matricule :	
Affectation :	
Adresse <i>e-mail</i> à laquelle le(la) candidat(e) souhaite recevoir son identifiant et son mot de passe d'accès au site <i>e-learning</i> ⁽²⁾ :	

Nota. Demande d'inscription à établir en deux exemplaires.

Premier exemplaire : *Demos - Revue d'Études*
Service Adhésion
32, rue de l'Arcade
75008 PARIS

Accompagné de votre chèque de règlement à l'ordre de la *Revue d'Études*.

Second exemplaire : Service de recrutement de la marine
Bureau « officiers » – concours EMF/OSM
Case 129 – Fort Neuf de Vincennes
Cours des Maréchaux
75614 PARIS Cedex 12

⁽¹⁾ Rayer la mention inutile.

⁽²⁾ Signaler tout changement d'adresse à la *Revue d'Études*.

ANNEXE VII.
DEMANDE D'INSCRIPTION AU COURS PRÉPARATOIRE AUX CONCOURS D'ADMISSION À
L'ECOLE MILITAIRE DE LA FLOTTE ORGANISÉ PAR LA REVUE D'ÉTUDES (ANNÉE
2016-2017) (ANGLAIS).

**DEMANDE D'INSCRIPTION AU COURS PRÉPARATOIRE AUX CONCOURS
D'ADMISSION À L'ÉCOLE MILITAIRE DE LA FLOTTE
ORGANISÉ PAR LA REVUE D'ÉTUDES (ANNÉE 2016-2017)**

Cours d'anglais

Préparation ⁽¹⁾ : première année redoublement*
Formule *e-learning* ⁽¹⁾ : débutants ou perfectionnement

*la préparation redoublement (ou 2^e inscription) n'est disponible qu'en perfectionnement

Nom : pour les femmes mariées, l'inscription se fait sous le nom de jeune fille suivi de la mention « épouse »	
Prénoms :	
Grade – spécialité :	
Matricule :	
Affectation :	
Adresse <i>e-mail</i> à laquelle le(la) candidat(e) souhaite recevoir son identifiant et son mot de passe d'accès au site <i>e-learning</i> ⁽²⁾ :	

Nota. Demande d'inscription à établir en deux exemplaires.

Premier exemplaire : *Demos - Revue d'Études*
Service Adhésion
32, rue de l'Arcade
75008 PARIS

Accompagné de votre chèque de règlement à l'ordre de la *Revue d'Études*.

Second exemplaire : Service de recrutement de la marine
Bureau « officiers » – concours EMF/OSM
Case 129 – Fort Neuf de Vincennes
Cours des Maréchaux
75614 PARIS Cedex 12

⁽¹⁾ Rayer la mention inutile.

⁽²⁾ Signaler tout changement d'adresse à la *Revue d'Études*.